



Avec la CNT-SO

Défendre nos droits et notre dignité !

Les élections du Comité social et économique (CSE) de l'ADMR ASSOCIATION STEPHANOISE D'AIDE AUX PERSONNES, ont lieu le 9 juin 2023 pour le premier tour, le 26 juin 2023 pour le deuxième tour.

Les votes se feront au bureau de vote de 11H à 14H ou par correspondance (envoi postal).

Le syndicat CNT-SO présente une liste et défend :

- Le respect des salaires minima et l'application stricte des grilles de qualifications ;
- Le respect des règles d'amplitude horaire (pas plus de 12h dans la journée) ;
- Le respect de la durée maximale du travail quotidien (max 10h par jour) ;
- Le respect des temps de pauses (min 30 min à midi et 20 min de pause toutes les 6h de travail) ;
- Le paiement du temps de trajet entre les interventions en temps de travail effectif et non au kilomètre (actuellement 1 min et 12s par km) ;
- Le respect de l'ensemble des dispositions du Code du travail et de la Convention (congés supplémentaires ...).

Nous nous battons également pour :

- L'amélioration générale des conditions de travail et de salaires ;
- La mise en place de journées de deuil pour permettre aux salariées de participer aux cérémonies à la suite du décès d'un bénéficiaire ;
- Le bénéfice de Ticket restaurant ;
- L'organisation de séances d'analyse de la pratique pour nous permettre de discuter toutes et tous ensemble de nos quotidiens professionnels.

Pour défendre avec nous ces
revendications, votez
CNT-Solidarité Ouvrière !



Union Régional Rhône Alpes
8 rue Paul Lafargue, 69100 Villeurbanne
ud69@cnt-so.org · 07 70 25 12 95 · @cntso69